

[Think 2023] Missions des chercheurs : « Ne pas demander la même chose aux individus et institutions »

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°278309 - Publié le 30/01/2023 à 12:27

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 03/02/2023 à 09:30



Antoine Petit, P-DG du CNRS, lors de Think Éducation & Recherche le 26/01/2023 - © Seb Lascoux

« Il faut se méfier de ce qu'on demande à un individu et à une institution. Oui, une institution comme le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) doit aller chercher des financements, communiquer, transférer ses résultats. Cela ne veut pas dire qu'il faut en permanence que chaque chercheur ou chercheuse soit amené à faire tout cela à la fois », déclare Antoine Petit, P-DG (Président(e)-directeur(ice) général(e)) du CNRS, concer-

nant les missions des chercheurs, lors de l'édition 2023 de Think Éducation & Recherche organisée par News Tank à Sorbonne Université, le 26/01/2023.

Il s'exprime au cours d'une séquence consacrée aux tendances dans la recherche et l'innovation.

« Il y a des temps forts dans une carrière, des temps variés, c'est aussi ce qui fait le charme du travail de chercheur ou d'E-C (enseignant(s)-chercheur(s)). Méfions-nous que les demandes que je trouve légitimes au niveau d'une institution, on ne le décline pas de façon fractale au niveau de chaque individu », ajoute-t-il.

[Virginie Dupont](#), présidente de l'Université Bretagne-Sud et vice-présidente de France Universités qui intervenait sur l'évaluation des chercheurs et E-C indique que celle-ci « ne peut pas se réduire aux publications, car l'activité professionnelle repose aussi sur des responsabilités collectives, en matière de recherche, de pédagogie, les projets disciplinaires, le transfert de la recherche, etc. »

« Pour reconnaître toutes ces missions, on peut s'appuyer sur le nouveau [Ripéc \(Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs\)](#) et on doit aussi travailler sur les critères de l'avancement des E-C pour les appuyer sur des critères divers. Cela pose la question de la responsabilité des établissements, mais aussi de faire évoluer les agences de financements (ANR ([Agence nationale de la recherche](#)) et [ERC \(European Research Council\)](#)) pour prendre ces critères en compte. »

Antoine Petit et [Estelle Iacona](#), présidente de l'Université Paris-Saclay et participante à cette séquence, évoquent aussi la mission Gillet sur les rôles organismes/universités.

Évaluation des chercheurs : « Les missions ont évolué » (Virginie Dupont)



Virginie Dupont lors de Think Éducation & Recherche le 26/01/2023 - © Seb Lascoux

« L'évaluation fait partie du quotidien de l'enseignement supérieur, que ce soit des étudiants, des établissements ou des chercheurs. Il faut savoir faire évoluer les critères de l'évaluation, car les missions ont évolué. Mais cela ne se fait pas très rapidement.

Les publications dans les revues prennent encore beaucoup de place. Or le facteur impact pose question, car il y a des biais et des détournements, notamment en [SHS \(Sciences humaines et sociales\)](#). Le "publish or perish" est très délétère, notamment pour les jeunes chercheurs.

C'est pour cela que France Universités, avec 400 autres organisations, a signé en novembre 2022 la [Coara \(Coalition on advancing research assessment\)](#) pour faire progresser cette évaluation, et encourager ses membres à avoir une autre approche de l'évaluation. Cela s'inscrit dans la suite de la [Dora \(Declaration On Research Assessment\)](#). Ces initiatives sont centrées sur l'intégrité, au cœur de la réforme de l'espace européen de la recherche. »

« Favoriser l'interopérabilité entre les niveaux et les débats au sein de l'établissement »

Elle liste les engagements portés par ces initiatives :

- « Mieux reconnaître la diversité des contributions ;
- privilégier une approche qualitative qui prennent en compte des types de production plus diversifiés ;
- éviter de s'appuyer sur des classements internationaux.

Cela doit se décliner au sein de mesures de soutien, dans les établissements avec un plan de travail, sur les critères d'évaluation, des instruments et un processus. Il faut favoriser l'interopérabilité entre les niveaux et les débats au sein de l'établissement, communiquer de façon transparente sur les avancées et les écueils. »

Réforme de l'évaluation : « L'Université Clermont-Auvergne a bien avancé » (V. Dupont)

Selon Virginie Dupont, « une université qui a bien avancé, c'est l'Université Clermont-Auvergne. Elle est signataire de la Dora et a développé une politique active de science ouverte depuis novembre 2020. Dans ce cadre :

- elle a défini une approche inclusive où elle tient compte des spécificités liées aux disciplines ;
- elle a construit une démarche de suivi, en se basant sur des groupes de travail où le chercheur est au cœur du processus, avec une démarche ascendante et où on insère de nouveaux critères d'évaluation ;
- elle a aussi fait évoluer ce qui se passe au niveau des écoles doctorales ».

Rôle des chercheurs : « Arrêtons de laisser croire qu'avant c'était formidable » (Antoine Petit)

Interrogé sur sa vision du rôle des chercheurs, Antoine Petit répond :

« La question m'énerve, car elle sous-entend qu'avant c'était mieux. Quand j'étais jeune chercheur, l'argent ne coulait pas à flots. Avant l'ANR, il y avait juste moins d'argent. Je ne suis pas en train d'expliquer que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes et qu'il n'y a pas des marges d'amélioration, mais arrêtons de laisser croire qu'avant c'était formidable.

Quand on était chercheur, on était tributaire de son patron de thèse ou de son directeur d'équipe, soit il était gentil - c'était mon cas - et on avait un peu d'argent, soit il n'était pas gentil et vous n'aviez plus qu'à lui cirer les pompes pour en avoir. »

S'interroger sur « l'équilibre entre le financement de base des laboratoires et le financement sur appel à projets »

« En revanche, il y a des évolutions sur lesquelles on peut s'interroger. La vraie question est celle de l'équilibre entre les différentes missions demandées aux chercheurs et chercheuses, l'équilibre entre le financement de base des laboratoires et le financement sur appel à projets.

La LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur), qui a eu plein de vertus de mon point de vue, a là-dessus un manque : elle a prévu d'augmenter le budget de l'ANR et c'est une bonne chose, mais elle a oublié d'augmenter les budgets des universités et des organismes de recherche en ce qui concerne le financement de base.

Sur les appels à projets type ANR, nous avons une tendance en France, qui n'est pas souhaitable, d'avoir de multiples petits projets. Il y a un outil européen qui marche formidablement bien : l'ERC. Une fois que vous avez eu une ERC, vous pouvez faire votre recherche tranquille, vous n'avez pas à aller chercher de l'argent. En France, vous récupérez 20 k€ de l'ANR, 30 k€ de la caisse de je ne sais quoi, etc. et vous passez votre temps à aller chercher de l'argent et ce n'est effectivement pas souhaitable. »

Communiquer : « Oui, cela fait partie de notre métier »

« Communiquer est un vrai changement, et on nous demande de plus communiquer qu'avant et de transférer aussi - transférer, il faut être vigilant, car ce n'est pas forcément vers le monde industriel, c'est aussi vers le grand public, vers les décideurs. Cela ne me choque pas qu'on explique aux gens pourquoi la recherche, en particulier la recherche fondamentale, est indispensable », ajoute Antoine Petit.

« Expliquer, c'est-à-dire communiquer, sur le fait que ce qui fait notre quotidien aujourd'hui résulte souvent de recherches fondamentales datant d'il y a 20, 30, 40, 50 ans ; cela fait partie de notre métier. D'une certaine façon, il faut que la société nous fasse confiance sur les recherches que nous menons aujourd'hui. Ce qui ne veut pas dire non plus que toutes les recherches que nous menons ont forcément un impact à 50 ans, nous avons évidemment des sujets sur lesquels l'échéance est plus importante. »

Mission Gillet : « La vraie question est la relation entre le SGPI (Secrétariat général pour l'investissement) et le ministère en charge de la recherche » (Antoine Petit)

Interrogé sur la mission confiée à Philippe Gillet par la ministre de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche) Sylvie Retailleau pour clarifier les rôles entre les organismes de recherche et les universités, Antoine Petit indique : « Le vrai sujet est la place de la science dans la société française, le fait que la science soit reconnue, que la recherche soit reconnue, ce qui n'est pas encore le cas au bon niveau.

Nos problèmes internes, tout le monde s'en fout à part nous. A l'extérieur ils se disent : 'on leur file du pognon et la seule chose qu'ils sont capables de faire c'est la cour de récréation en disant il en a eu plus que moi'. »

Il ajoute : « Il ne faut pas que l'on se trompe de combat et je l'ai dit à Philippe Gillet. La vraie question, depuis dix ans, c'est la relation entre le SGPI et le ministère en charge de la recherche : qui fait la politique, qui a le pognon ? C'est un vrai sujet et je pense qu'il sera abordé. (...)

C'est quand même formidable les UMR (Unité mixte de recherche), de façon globale, et je pense que plus personne aujourd'hui n'a envie de revenir aux UPR (Unité propre de recherche). Donc essayons de ne pas nous tromper de combat. »

« Garder les spécificités, l'autonomie au sein des sites » (Estelle lacona)

« Les liens entre universités et organismes de recherche existent depuis des années », indique Estelle lacona, présidente de l'Université Paris-Saclay, qui intervenait également lors de cette séquence sur le pilotage de l'innovation.

« L'Université Paris Saclay a rapproché ses communautés autour de grandes disciplines. Nous avançons, car des collègues d'une même discipline tracent la route. Nous leur avons déblayé le terrain pour du temps dédié à une meilleure formation et à une meilleure recherche. Il faut faire de manière plus intégrée, ne pas diluer mais garder les spécificités, l'autonomie au sein des sites et avancer tous dans le même sens. Les chercheurs doivent passer 99 % de leur temps à faire leurs recherches. »

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »